



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des comptes publics

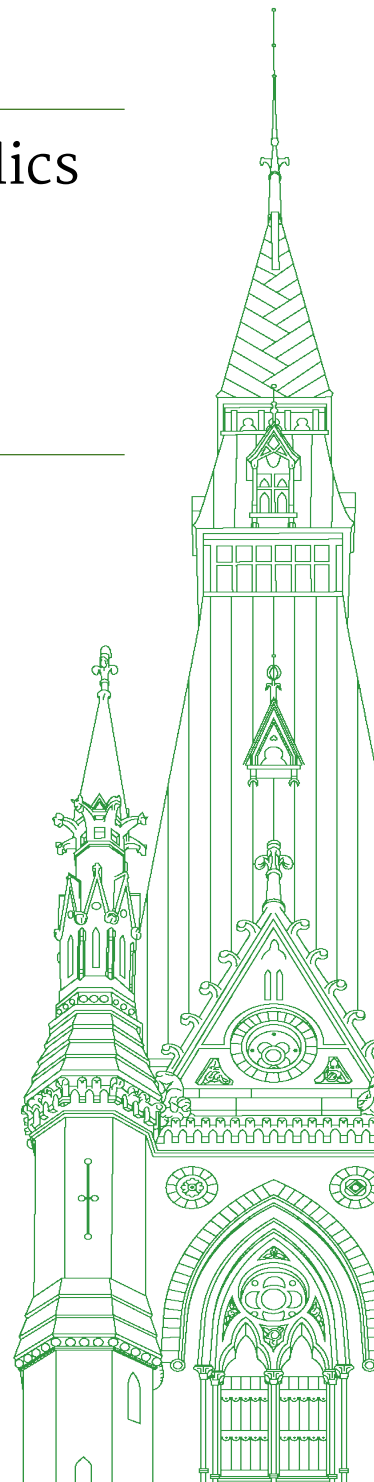
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 049

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 8 octobre 2026

Président : John Williamson



Comité permanent des comptes publics

Le jeudi 8 octobre 2026

• (1210)

[Français]

Le président (John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC)): Je vous souhaite la bienvenue à la partie publique de la 49^e réunion du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

Nous allons maintenant entreprendre l'examen des questions concernant les travaux du Comité.

Monsieur Hallan, vous avez la parole.

[Traduction]

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais proposer une motion que j'ai déjà déposée. Je propose:

Que le Comité fasse rapport à la Chambre qu'il est d'avis que le recouvrement des 34 millions de dollars de fonds publics versés à des projets inadmissibles par Technologies du développement durable Canada est dans l'intérêt public.

Je crois que tout le monde connaît bien la caisse noire environnementale des libéraux. Ce sont les conservateurs qui ont mené l'enquête et exposé le scandale. On a alors découvert qu'environ 34 millions de dollars de fonds non admissibles ont été versés. Ces fonds ont pu être versés à plusieurs entreprises ou à des personnes qui entretiennent des liens privilégiés avec les libéraux, ce qui ne serait pas une première pour ce parti. Ces projets ne devraient pas...

Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.): Monsieur le président, j'aimerais faire un rappel au Règlement.

Le président: La parole est à vous.

Kristina Tesser Derksen: Je suis relativement nouvelle au sein du Comité. Je n'étais pas présente lorsque le débat sur ce sujet a eu lieu, mais, à ma connaissance, il n'y a aucune preuve du fait qu'un parti en particulier ait pu bénéficier...

Le président: Madame Tesser Derksen, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Un rappel au Règlement est un rappel au Règlement.

Vous pouvez continuer, monsieur Hallan.

Jasraj Hallan: Merci, monsieur le président.

Le fait est que ces projets n'auraient jamais dû recevoir ces fonds. Récemment, au lieu de s'efforcer de récupérer l'argent des contribuables, la ministre de l'Industrie, Mélanie Joly, a déclaré qu'il n'était pas dans l'intérêt public de le faire, qualifiant cette décision de « bonne gestion des fonds publics ». Rappelons que 34 millions de dollars sortis des poches des contribuables ont été versés à des projets non admissibles, et ce sont les Canadiens qui doivent régler la facture. Les conservateurs veulent récupérer cet argent. Nous

voulons savoir qui a reçu ces fonds et pourquoi. Nous arriverons peut-être à comprendre pourquoi le gouvernement libéral refuse de récupérer 34 millions de dollars qui ont été donnés à des projets non admissibles à partir d'une caisse noire environnementale qu'il a créée dans ce but précis.

Les Canadiens ont travaillé très fort pour gagner cet argent. Nous entendons de plus en plus souvent des préoccupations selon lesquelles les Canadiens peinent à joindre les deux bouts. Les files aux banques alimentaires sont plus longues que jamais; en un mois seulement, 2,2 millions de personnes ont visité une banque alimentaire. Les gens doivent constamment augmenter la part de leurs revenus qu'ils doivent dépenser pour se nourrir, se loger et se vêtir.

• (1215)

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Monsieur le président, j'aimerais faire un rappel au Règlement.

Le président: Attendez une seconde, monsieur Hallan.

Oui, monsieur McKinnon, quel est votre rappel?

Ron McKinnon: Monsieur le président, j'aimerais vivement comprendre l'argument que M. Hallan tente de faire valoir concernant la récupération de ces fonds, mais je préférerais qu'il ne parle pas de choses non fondées, comme la soi-disant « caisse noire environnementale ».

C'est purement de la diffamation.

Le président: C'est une question de débat, pas un rappel au Règlement.

Monsieur Hallan, vous avez la parole.

Jasraj Hallan: Merci.

Le problème, c'est que les faits sont là, que les Canadiens sont encore en difficulté après 11 ans avec le gouvernement actuel. Une crise de l'abordabilité se déroule sous le nez du gouvernement; c'est pourquoi le recours aux banques alimentaires a grimpé et pourquoi les gens ne vont pas bien.

Le problème avec les libéraux, c'est qu'ils ont toujours deux ensembles de règles. Ils dépouillent les simples citoyens, puis mettent l'ARC sur le cas des Canadiens qui travaillent fort s'ils manquent un paiement. Toutefois, si vous êtes proche du Parti libéral et que vous avez des intérêts dans cette caisse noire environnementale, on vous fera cadeau d'une déduction de 34 millions de dollars. C'est une excellente offre pour ces gens.

Les simples citoyens qui se démènent pour gagner cet argent veulent voir des résultats. Nous voulons savoir pourquoi le gouvernement refuse de récupérer 34 millions de dollars de fonds publics qui ont prétendument été versés à des proches du Parti libéral dans le cadre du scandale de la caisse noire environnementale.

Notre motion est très claire. Nous voulons que l'argent soit récupéré. En fait, nous voulons que les noms soient divulgués. Les Canadiens méritent d'avoir ces réponses. Nous voyons de plus en plus d'exemples de mauvaise gestion.

Avec l'ARC, quand les libéraux ont donné...

Kristina Tesser Derksen: Monsieur le président, j'aimerais faire un rappel au Règlement.

Le président: Allez-y, madame Tesser Derksen.

Kristina Tesser Derksen: Est-ce que la motion vise l'ARC ou est-ce qu'elle vise aussi d'autres ministères?

Le président: Comme vous le savez, c'est M. Hallan qui a la parole. Il présente sa cause et il bénéficie d'une grande latitude pour le faire, comme tous les députés qui comparaissent devant un comité pour discuter d'une motion.

La parole est à vous, monsieur Hallan.

Jasraj Hallan: Merci, monsieur le président.

Je vais donner un exemple flagrant des différences de traitement que le gouvernement libéral accorde aux Canadiens ordinaires et aux proches du Parti libéral.

Quand l'ARC accordait la Prestation canadienne d'urgence et le crédit du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, elle ne faisait aucune vérification préalable. Elle donnait cet argent à des personnes mortes et à des organisations criminelles. Elle en donnait aux fonctionnaires. Elle en donnait à des personnes à l'étranger. Ces personnes n'auraient jamais dû recevoir cet argent. Ces faits sont rapportés dans le rapport du vérificateur général.

Par la suite, l'ARC a embauché un tas de nouveaux agents. Ces agents ont semé le chaos dans le ministère en essayant de récupérer en vain l'argent auprès de personnes décédées. Ils ont gaspillé encore plus de fonds publics, ce qui aurait pu être évité si l'ARC avait bien géré les choses dès le départ.

Retournons à la caisse noire environnementale que le gouvernement a créée. Il a donné des dizaines de millions de dollars à des personnes, à des entreprises et à des organisations qui ne le méritaient pas. Et maintenant, la ministre affirme qu'il n'est pas dans l'intérêt public de récupérer cet argent et, je le répète, les conservateurs veulent savoir pourquoi. Nous voulons savoir qui a reçu l'argent. Les réponses doivent être claires. D'ailleurs, au cours de la dernière législature, mon collègue Adam Chambers a fait adopter un projet de loi, notamment avec l'appui des libéraux. Ce projet de loi prévoyait que le nom de toute personne qui bénéficie d'une déduction d'impôt d'au moins 1 million de dollars devait être rendu public. Nous demandons quelque chose de similaire. Nous voulons que le nom des personnes qui ont reçu cet argent soit dévoilé. Les contribuables ont le droit de savoir.

J'espère sincèrement que les libéraux voteront en faveur de cette motion afin que les Canadiens obtiennent les réponses qu'ils méritent. Autrement, les Canadiens voudront savoir pourquoi les libéraux ne veulent pas que cette information soit rendue publique, pourquoi ils refusent de récupérer 34 millions de dollars versés à des gens qui n'y avaient pas droit et pourquoi ils ne veulent pas retourner l'argent aux contribuables. J'espère qu'ils appuieront cette motion.

Les conservateurs ne cesseront jamais de tout faire pour remettre plus d'argent dans les poches des Canadiens.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

J'ai une longue liste d'intervenants.

Monsieur Cooper, c'est à votre tour.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci, monsieur le président.

Je prends la parole pour exprimer mon soutien à la motion de M. Hallan voulant que ce comité exhorte le gouvernement, les libéraux, à récupérer 34 millions de dollars de fonds publics versés à des projets non admissibles par Technologies du développement durable Canada, ou TDDC, mieux connu sous le nom de « caisse noire environnementale ».

Cette motion découle de...

● (1220)

Kristina Tesser Derksen: Monsieur le président, j'aimerais faire un rappel au Règlement.

Le président: Allez-y, madame Tesser Derksen.

Kristina Tesser Derksen: Je ne sais pas qui connaît mieux le nom « caisse noire environnementale ».

Le président: D'accord.

Je dirais que « caisse noire environnementale » est le nom qu'utilise la population générale pour désigner le programme.

Cela dit, il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement. Si vous désirez intervenir, je peux vous ajouter à la liste.

Madame la greffière, pouvez-vous ajouter Mme Tesser Derksen s'il vous plaît?

Vous pourrez exprimer vos arguments plus tard.

Les rappels au Règlement — je les associe maintenant à vous — sont des questions de procédure qu'un député invoque lorsqu'il juge qu'une certaine règle devrait être répétée ou lorsqu'il souhaite réorienter discrètement la présidence dans la bonne direction.

Monsieur Cooper, la parole est à vous.

Michael Cooper: Monsieur le président, on dirait bien que certains libéraux d'en face ont besoin d'un petit rappel.

Nous avons eu la chance d'entendre la vérificatrice générale plus tôt. C'est son bureau qui a découvert que 400 millions de dollars ont été dépensés de façon inappropriée par TDDC, y compris une somme de 330 millions qui impliquait des conflits d'intérêts parmi les membres du conseil. Il y a 90 cas où les membres du conseil se sont réunis, ont délibéré et ont voté pour verser de l'argent à des entreprises dans lesquelles ils détenaient des intérêts. Cela représentait 76 millions de dollars. La vérificatrice générale a mis au jour d'autres cas où des membres se sont techniquement exclus des discussions en quittant la pièce. Le conseil a ensuite voté pour verser de l'argent à des entreprises dans lesquelles ces membres détenaient des intérêts.

Ron McKinnon: J'aimerais faire un rappel au Règlement.

Le président: Vous pouvez faire votre rappel.

Ron McKinnon: Je crois que c'est hors sujet. J'aimerais vivement entendre les points concernant les 34 millions de dollars et comment...

Le président : Je ne suis pas certain... Je le répète, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. De mon point de vue, le député nous met en contexte.

Monsieur Cooper, vous avez la parole. Comme vous le savez, je vous accorde de la latitude, mais, particulièrement, c'est...

Michael Cooper : C'est certainement pertinent et, avec le plus grand respect pour M. McKinnon, que je respecte énormément, il a dit que c'était purement de la « diffamation ».

Je rappelle certains faits, y compris le fait qu'il y a eu 186 conflits avec les membres du conseil, dont des cas où des membres ont quitté la pièce. Le conseil a ensuite voté pour verser de l'argent à leurs entreprises, puis les membres sont revenus. Quelqu'un d'autre a quitté la pièce, puis le conseil a voté pour verser de l'argent dans l'entreprise de ce membre. C'est arrivé à maintes reprises, soit 186 fois. Une présidente du conseil a versé de l'argent dans sa propre entreprise et elle a proposé une motion pour verser de l'argent dans sa propre entreprise.

Mentionnons également les multiples infractions à la loi sur TDDC, y compris des versements illégaux d'aide liée à la COVID-19 d'une valeur de 38,5 millions de dollars, ainsi que les dizaines de millions de dollars dépensés de façon inappropriée, en contravention de l'entente de contribution avec ISDE et de la loi sur TDDC. D'ailleurs, la vérificatrice générale a découvert que 59 millions de dollars ont été versés à des projets non admissibles.

Ron McKinnon : J'aimerais faire un rappel au Règlement.

Le président : Allez-y.

Ron McKinnon : Je crois vraiment que la pertinence mérite un rappel au Règlement. Ce dont on parle n'a rien à voir avec la motion en cause.

Le président : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, monsieur McKinnon. Nous avons tenu 10 réunions sur le sujet. Nous avons vu amplement de preuves de malfaisance, et rien de ce que M. Cooper a dit ne tombait hors de la portée du mandat de ce comité. Le rapport était assez accablant et l'examen du Comité l'était presque tout autant.

Je vais revenir sur...

Ron McKinnon : Quoi qu'il en soit, la motion en cause n'aborde pas ce sujet. Il n'est pas question de la situation globale. J'aimerais entendre des arguments appuyant cette opinion. Je n'en ai pas entendu encore. La situation globale dont vous parlez est tout à fait légitime, mais n'a pas sa place dans ce débat, à mon avis.

• (1225)

Le président : Je suis d'avis que M. Cooper parle des problèmes du programme.

Je redonne la parole à M. Cooper.

Michael Cooper : Je comprends que les libéraux n'aiment vraiment pas les faits entourant la caisse noire environnementale, qui impliquait une série de conflits internes et une mauvaise gestion.

Ron McKinnon : J'aimerais faire un rappel au Règlement.

Le président : Allez-y, monsieur McKinnon.

Ron McKinnon : Les libéraux aiment beaucoup les faits. Nous voulons tout simplement les entendre.

Le président : La parole est à vous, monsieur Cooper.

Michael Cooper : Cette motion découle d'une réponse de la ministre de l'Industrie, Mélanie Joly, à une question inscrite au

Feuilleton par le député conservateur Luc Berthold, qui a demandé à ISDE de dévoiler la part des fonds publics dépensés que le gouvernement avait récupérée.

En réponse à la question inscrite au Feuilleton par M. Berthold, la ministre a reconnu qu'il y avait cinq projets non admissibles totalisant 34 millions de dollars et que les libéraux avaient... que la ministre avait décidé de ne pas récupérer ces fonds...

Ron McKinnon : J'invoque le Règlement.

Michael Cooper : Cela relève absolument de la motion. La motion, monsieur McKinnon, aborde...

Le président : Un instant. Je reviens à vous sous peu. Vous pourriez reprendre là où vous en étiez.

Oui, monsieur McKinnon.

Ron McKinnon : M. Cooper vient de dire que les libéraux ont décidé que ces fonds n'étaient pas recouvrables. C'est un conseil indépendant qui a pris cette décision, pas les libéraux.

Le président : C'est une question de débat, monsieur McKinnon.

Monsieur Cooper, vous avez de nouveau la parole.

Michael Cooper : La ministre est ultimement responsable. Cette responsabilité relève de son ministère.

Au fait, si le député veut un historique, je peux lui en fournir un assez long sur la dissimulation qui s'est produite sous l'égide du ministre des Finances actuel lorsqu'il était ministre de l'Industrie, notamment la tentative d'étouffer un rapport d'enquête et de bloquer sa publication ainsi que l'altération de preuves, qui nous a été signalée par un lanceur d'alerte, parmi d'autres preuves qui ont été portées à l'attention de ce comité au cours de la dernière législature.

Je pourrais le faire, mais, pour l'instant, je ferai remarquer que la ministre, en réponse à la question de M. Berthold, a déclaré que 34 millions de dollars avaient été versés à des projets non admissibles. La ministre l'a admis. C'est, à première vue, un aveu accablant de mauvaise gestion flagrante survenue sous la surveillance du gouvernement.

Qui plus est, malgré le fait que 34 millions de dollars en fonds publics ont été dépensés de façon inappropriée, la ministre Joly a déclaré qu'il n'était pas « dans l'intérêt public » de recouvrer cet argent, en raison de ce qu'elle a qualifié de « bonne gestion des fonds publics ». Il « n'était pas dans l'intérêt public » de recouvrer 34 millions de dollars des contribuables versés à des projets non admissibles, et cela constituait une « bonne gestion des fonds publics », selon Mélanie Joly.

Parlons de détournement cognitif, monsieur le président. C'est une insulte aux contribuables de dire qu'il n'est « pas dans l'intérêt public » de recouvrer 34 millions de dollars. Comment serait-il possible qu'il ne soit « pas dans l'intérêt public » de recouvrer 34 millions de dollars versés à des bénéficiaires non admissibles? À tout le moins, monsieur le président, les Canadiens méritent de la transparence quant à cette décision, et les libéraux n'en ont aucunement fourni, en plus de ne recouvrer aucun dollar de ces fonds publics.

Les Canadiens méritent une analyse coûts-avantages. La ministre affirme que c'est dans l'intérêt public. Elle ne fournit aucune analyse coûts-avantages pour justifier pourquoi le gouvernement abandonne 34 millions de dollars de fonds publics. Aucune justification juridique n'a été fournie. Il n'y a aucune explication détaillée de la raison pour laquelle il n'est pas, selon Mélanie Joly, « dans l'intérêt public » de recouvrer 34 millions de dollars qui ont été versés de façon inappropriée.

Est-ce parce que, par exemple, les accords ne comportaient aucune disposition de recouvrement standard? Qui a rédigé ces accords? Qui a permis que des dizaines de millions de dollars de fonds publics soient versés à des projets non admissibles sans qu'aucun mécanisme de recouvrement de fonds ne soit prévu? Si tel est le cas, si c'est la raison pour laquelle le gouvernement libéral a décidé de ne pas récupérer les fonds, cela témoignerait, en plus d'une mauvaise gestion flagrante et de corruption, d'une incompétence ahurissante qui s'ajoute au reste, et il y en avait certainement beaucoup à TDDC, ou la caisse noire environnementale, comme on l'appelle désormais, et pour de très bonnes raisons.

En ce qui concerne la transparence, il y a aussi la question — et les libéraux n'aiment vraiment pas qu'on la leur rappelle — des 330 millions de dollars des contribuables versés à des entreprises dans lesquelles des membres du conseil avaient des intérêts. Il y a eu 90 cas où des membres du conseil ont voté directement pour financer des entreprises dans lesquelles ils avaient un intérêt, pour un total de 76 millions de dollars. Des dizaines de millions de dollars... d'autres conflits d'intérêts ont impliqué des centaines de millions de dollars supplémentaires; en tout, il y a eu 186 conflits d'intérêts.

• (1230)

La question est: parmi les entreprises qui n'étaient pas admissibles à titre de bénéficiaires, certaines appartenaient-elles à des membres du conseil qui étaient en situation de conflit d'intérêts, et qui ont profité de la possibilité de verser des fonds à leurs propres entreprises pendant qu'ils siégeaient au conseil? Les Canadiens méritent des réponses à ce sujet, mais nous n'en avons aucune.

Ce que nous avons à la place, c'est en réalité une dissimulation orchestrée par Mélanie Joly et les libéraux. Je dis cela parce que cette décision de ne pas récupérer 34 millions de dollars de fonds publics a été prise en secret. Ils ont essayé de le cacher aux Canadiens.

C'est seulement grâce à la question inscrite au Feuilleton par M. Berthold — les questions inscrites au Feuilleton étant l'un des rares outils procéduraux dont nous disposons, nous et l'opposition, pour obliger le gouvernement à fournir des réponses — que nous avons obtenu une réponse très brève de la ministre. Elle a été forcée de reconnaître que, oh surprise, il y avait 34 millions de dollars qu'ils ont décidé de ne pas récupérer, et elle a ensuite tenté de manipuler les Canadiens en prétendant que c'était dans l'intérêt public et que cela était conforme à une bonne gestion des fonds publics, sans la moindre explication, sans aucune analyse coûts-avantages, sans aucun fondement juridique, rien. Nous sommes censés accepter cela sans broncher. Franchement. C'est scandaleux.

Cela s'inscrit dans une tendance. J'ai assisté à toutes ces audiences de ce comité. Je me souviens de toutes les fois où la vérificatrice générale a comparu en lien avec ce scandale majeur.

Je me souviens quand le lanceur d'alerte s'est présenté devant ce comité et a expliqué comment le ministre des Finances actuel, alors ministre responsable d'ISDE, a bloqué la publication du rapport

d'enquête de Raymond Chabot Grant Thornton, le rapport préliminaire, en mai 2023. Selon le lanceur d'alerte, le ministre a manipulé des preuves, notamment en tentant de diluer les conclusions du rapport et en retardant sa publication jusqu'en septembre. Après la publication, le ministre a défendu le conseil d'administration, malgré les preuves et les conclusions accablantes que contenait ce rapport. Oui, c'était une dissimulation à l'époque, et c'en est une dans le cas présent.

Monsieur le président, en guise de conclusion, on ne voit vraiment pas comment il ne serait pas dans l'intérêt public de récupérer 34 millions de dollars, mais c'est certainement dans l'intérêt des proches du Parti libéral qui ont bien profité de TDDC, aussi appelée « caisse noire environnementale ». Les Canadiens méritent des réponses, mais surtout, ils méritent de récupérer leur argent. C'est une occasion d'envoyer un message clair à la ministre pour qu'elle fasse exactement cela.

• (1235)

Le président: Merci, monsieur le président.

C'est au tour de M. Falk, puis ce sera au tour de Mme Yip.

Monsieur Falk, vous avez la parole.

Ted Falk (Provencher, PCC): Merci, monsieur le président.

Le député Michael Cooper a très bien rappelé certains des événements qui ont amené ce comité, en septembre 2024, à voter à l'unanimité pour condamner le mépris flagrant des fonds publics. Les députés ont demandé au gouvernement de récupérer les fonds attribués par erreur. C'était une décision unanime de ce comité, pour ceux d'entre vous qui étaient peut-être présents à l'époque. Il a condamné à l'unanimité le mépris flagrant de l'argent des contribuables, et il a voté pour que le gouvernement récupère ces fonds.

Il est particulièrement scandaleux que le gouvernement libéral ait nommé au conseil du programme de technologie du développement durable — plus communément appelé la caisse noire environnementale — des membres qui se seraient placés dans une situation de conflit d'intérêts aussi précaire. Dans les cas déjà relevés par M. Cooper, il y a eu 90 situations où des membres du conseil de la caisse noire environnementale ont participé à des délibérations et voté sur un contrat, malgré un conflit d'intérêts.

De graves problèmes de gestion ont également été constatés.

Ron McKinnon: J'aimerais faire un rappel au Règlement.

Le président: Je vous demanderais d'attendre un instant, monsieur Falk.

Oui, monsieur McKinnon.

Ron McKinnon: Je redemande encore une fois qu'on s'en tienne à ce qui est pertinent.

Cela n'a rien à voir avec les 34 millions de dollars ni avec ces cinq projets en particulier. J'aimerais entendre des raisons valables pour lesquelles nous devrions appuyer cette motion visant à récupérer ces fonds auprès de ces cinq projets, mais je n'entends rien, de la part de qui que ce soit de l'autre côté, qui rende cela pertinent.

Le président: Monsieur McKinnon, vous êtes sur la liste. Vous aurez la parole sous peu. Vous pourrez faire valoir ces points. Ce ne sont pas des rappels au Règlement.

Je vais permettre à M. Falk de continuer. Il emploie peut-être un langage ou des descriptions qui ne conviennent pas à certains députés, mais cela s'inscrit certainement dans le cadre de ce programme et de la vérification que ce comité a examinée au cours de plus de 10 réunions.

Ted Falk: Merci, monsieur le président.

Ce rappel au Règlement me semble exceptionnellement intéressant. Que le député ne soit pas intéressé par les faits expliquant pourquoi les Canadiens voudraient récupérer 34 millions de dollars de leur argent, qui était...

Ron McKinnon: J'aimerais faire un rappel au Règlement.

M. Falk...

Le président: Soulever des rappels au Règlement n'est pas une technique de débat. J'entendrai ce dernier rappel, monsieur McKinnon.

Ron McKinnon: M. Falk déforme ce que je viens de dire. Je veux absolument entendre les faits...

Le président: Monsieur McKinnon, n'abusez pas des rappels au Règlement pour faire des déclarations.

Il a la parole. Si des députés comptent continuer à intervenir et à abuser des rappels au Règlement, il aura encore plus de latitude pour revenir sur ce que vous avez dit, et vous aurez l'occasion de répliquer sous peu.

Monsieur Falk, vous avez la parole.

Ted Falk: Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier la vérificatrice générale pour l'excellent travail qu'elle a accompli dans ce rapport. Elle a fait un travail remarquable. Elle a adopté une approche non partisane à l'égard de l'utilisation des fonds publics, et elle a présenté à ce comité un rapport accablant sur la caisse noire environnementale. Il était notamment question de la nomination de membres du conseil qui avaient manifestement des conflits d'intérêts et de leur incapacité, apparemment, à s'exclure de discussions ou à s'abstenir de voter de façon inappropriée sur des demandes à ce fonds.

Cela totalisait 59 millions de dollars, mais les 34 millions de dollars font partie de cette motion, qui demande que le gouvernement du Canada recouvre cette somme auprès des bénéficiaires non admissibles. C'est manifestement inacceptable qu'ils aient reçu cet argent. Même la ministre Joly a reconnu que la distribution de ces fonds à ces particuliers ou entreprises était inappropriée.

Je ne comprends pas pourquoi elle ne voudrait pas recouvrer l'argent des contribuables canadiens. Comment une ministre de la Couronne peut-elle affirmer que recouvrer 34 millions de dollars n'est pas dans l'intérêt public pour les contribuables canadiens? Ce n'est peut-être pas dans l'intérêt des libéraux, mais c'est certainement dans l'intérêt public.

Je souhaite appuyer la motion du député Hallan voulant que nous fassions rapport à la Chambre, et j'espère que nous pourrions l'appuyer à l'unanimité.

Je tiens à rappeler à ce comité qu'en 2024, il a condamné à l'unanimité les activités de la caisse noire environnementale. Le Comité devrait adopter de nouveau la position que nous, autour de cette table, sommes de bons gardiens des fonds des contribuables. Nous voulons l'être, et nous devons l'être. Nous devons envoyer à la

Chambre un message clair: ces 34 millions de dollars de fonds publics doivent être récupérés.

Merci, monsieur le président.

• (1240)

Le président: Merci.

Madame Yip, vous avez la parole.

Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je comprends la réaction instinctive des conservateurs, qui veulent que l'argent soit remboursé.

Quand on apprend que des fonds ont été octroyés par erreur, on veut corriger l'erreur et tenter de rétablir la situation, mais recouvrer ces sommes auprès de ces organisations n'y changerait rien. Ces fonds ont été accordés à des organisations qui ont mené des projets à terme, fait avancer la recherche et le développement, contribué à l'innovation et créé des emplois.

Le conseil nouvellement constitué de façon indépendante au Conseil national de recherches a pris une décision éclairée, avec l'avis d'un conseiller juridique indépendant, de ne pas demander le remboursement des fonds, parce que les accords de financement avaient été conclus de bonne foi et avaient produit des résultats positifs, tels que de bons projets, comme je l'ai mentionné, et la création d'emplois.

Il convient également de souligner que toute poursuite judiciaire aurait eu peu de chances de succès, car les entreprises ont agi de bonne foi, et les plus petites d'entre elles n'étaient pas en mesure de rembourser les montants en cause.

Les recommandations de la vérificatrice générale ont été prises au sérieux et le gouvernement ainsi que le nouveau conseil indépendant du Conseil national de recherches y ont donné suite. Grâce à la surveillance renforcée de ce conseil, les innovateurs en technologies propres bénéficient d'un appui dans le cadre de mesures de gouvernance et de reddition de comptes améliorées.

Merci.

Le président: Merci, madame Yip.

Monsieur McKinnon, vous avez la parole.

Ron McKinnon: Comme je l'ai mentionné plusieurs fois, que les rappels au Règlement aient été douteux ou non, j'étais...

Le président: C'était des rappels au Règlement douteux.

Des députés: Oh, oh!

Le président: Si vous voulez en discuter avec votre whip et votre service des affaires législatives, ils pourront vous le confirmer.

Ron McKinnon: Je ne conteste pas cela. Je reconnais...

Le président: Si vous voulez vous en prendre à moi, je vous reprendrai. Vous pouvez vous en prendre à votre adversaire autant que vous le voulez. Si vous voyez la greffière me faire un rappel au Règlement, cela sous-entend que j'ai tort, mais jusqu'à présent, tout se passe plutôt bien de mon côté.

Monsieur McKinnon, je vous demande d'adresser vos propos à l'opposition, et non au président pour avoir fait son devoir.

Merci.

Ron McKinnon: Je m'excuse. Je ne contestais pas la décision du président. Si les rappels au Règlement semblaient douteux, c'est peut-être de ma faute. J'en conviens.

Quoi qu'il en soit, j'aurais voulu entendre les arguments du motionnaire et de l'opposition sur les raisons pour lesquelles nous devrions estimer que ces 34 millions de dollars doivent être recouvrés. Tout ce que j'ai entendu, c'est des insinuations et de la diffamation. Nous ne savons pas, en fait, qui sont ces cinq entreprises. Comment peut-on supposer qu'elles sont proches du Parti libéral? Pourquoi le supposerions-nous?

Cette décision a été prise par un conseil indépendant et non partisan. Il n'existe aucune preuve ni aucune indication que des actes répréhensibles ont été commis dans ces cas.

Dans le cas plus large que M. Falk a mentionné, où ce comité a voté à l'unanimité pour condamner les actions antérieures, absolument, mais ce n'est pas le cas ici. C'est un conseil indépendant qui a décidé que ces contrats avaient été attribués.

• (1245)

Il a peut-être conclu que les personnes ayant décidé d'attribuer ces contrats ont mal appliqué les critères d'admissibilité, mais rien ne prouve que ce travail n'a pas été fait. Ce travail a été fait. Les entreprises se sont engagées dans ce travail de bonne foi. Elles ont réalisé leurs activités. Elles ont mené des recherches, entre autres, comme elles étaient tenues de le faire. Il n'existe absolument aucune preuve de malversation, de fraude ou de fausse déclaration de la part de ces entreprises.

Le conseil, sur avis également d'un conseiller juridique indépendant, a conclu que ces fonds ne sont vraisemblablement pas recouvrables dans quelque cas que ce soit, en raison de la participation de bonne foi des entreprises concernées et du fait qu'elles ont rempli leurs obligations.

Je cherche encore désespérément une raison pour laquelle nous devrions appuyer cette motion. Je n'en ai entendu aucune; rien que des insinuations et de la diffamation. Donnez-nous des faits. Donnez-nous des preuves que ces entreprises n'ont pas livré la marchandise ou qu'elles n'ont pas fait le travail pour lequel elles ont été embauchées. Donnez-moi des preuves qu'elles ont commis un acte répréhensible. Il n'y en a pas. Personne n'a jamais présenté de preuve d'acte répréhensible.

Il me semble que les personnes qui attribuaient ces contrats ont peut-être mal appliqué les critères visant à déterminer les projets qui pouvaient être financés. C'est possible. Je suis tout à fait prêt à l'admettre, mais cela ne démontre aucune faute de la part des entreprises, qui ont fait le travail et reçu les fonds.

J'en resterai là.

Encore une fois, monsieur le président, je m'excuse pour tout affront.

Le président: Je vous en remercie, monsieur McKinnon.

Il reste trois personnes sur la liste.

Monsieur Hallan, souhaitez-vous prendre la parole à nouveau?

Jasraj Hallan: Nous avons fait valoir notre point.

Le président: J'imagine que c'est un non.

Monsieur Osborne, allez-y.

Tom Osborne (Cape Spear—Mount Pearl—Paradise, Lib.): Merci.

Je veux parler de quelques faits réels, monsieur le président. Ces faits réels sont les suivants: il y a quelques années, ce comité a appuyé à l'unanimité la présentation d'une recommandation à la Chambre. Du fait que c'était unanime, cette décision comprenait des députés libéraux. Il n'y avait rien à cacher. Le gouvernement a reconnu, les députés libéraux ont reconnu et le ministre de l'époque a reconnu que des fonds avaient peut-être été versés d'une façon qui n'aurait pas dû l'être.

Le fait est que TDDC, selon son statut législatif, n'est pas un mandataire de la Couronne.

Le fait est que ce n'est ni un ministre ni un député de la Chambre des communes qui a pris la décision de verser ces fonds ou qui a sélectionné les bénéficiaires. Le représentant du ministère qui assistait aux réunions du conseil d'administration n'avait aucune autorité dans les processus de gouvernance ou de gestion à TDDC.

Un autre fait: la vérificatrice générale avait décidé de ne pas divulguer les noms de ces entreprises. Il y avait de bonnes raisons à cela. On a établi que les entreprises qui avaient reçu les fonds n'avaient rien fait de mal. Il y avait peut-être eu une mauvaise décision de la part de membres du conseil qui étaient possiblement en situation de conflit d'intérêts, mais ces décisions n'émanaient pas d'un représentant de la Couronne ni d'un député.

Comme l'a reconnu la vérificatrice générale, Mme Hogan, devant le comité des comptes publics lors d'une réunion en juin, le ministère a réagi de façon proactive, rapidement et efficacement en réponse aux conclusions du rapport de la vérificatrice générale. Vingt-deux mesures ont été prises dans le but d'améliorer la gestion de TDDC en matière de conflits d'intérêts et de ressources humaines, et de renforcer la surveillance exercée par ISDE sur TDDC. Ces mesures visaient à corriger ce qui s'était produit.

Grant Thornton, une entreprise indépendante, et un conseiller juridique indépendant ont tous deux conclu, si l'on s'en tient aux faits, que toute action en justice a extrêmement peu de chances d'aboutir. Cela augmenterait les coûts pour la population canadienne et les contribuables canadiens, et cela punirait des entreprises canadiennes qui ont rempli leurs obligations et agi de bonne foi. Ces entreprises ont elles-mêmes créé des emplois et de bons programmes. Elles ont agi de bonne foi.

C'est l'une des raisons pour lesquelles on ne s'en est pas pris à ces entreprises... Les conséquences financières pour des entreprises qui n'ont rien fait de mal auraient été dévastatrices, et elles le seraient encore maintenant, en pleine guerre commerciale, et les plus petites entreprises seraient dans l'impossibilité de rembourser. Cela aurait pu entraîner des pertes d'emplois et une perte de retombées économiques pour le Canada.

L'examen indépendant a conclu que les accords de financement avaient été conclus et exécutés de bonne foi et qu'ils avaient produit des avantages concrets. C'est la raison pour laquelle la ministre avait dit qu'il n'était pas judicieux de s'en prendre à ces entreprises. C'est le conseiller juridique et Grant Thornton qui ont formulé cet avis. Il est très peu probable que les fonds soient récupérés, et ces entreprises ont, en fait, créé des emplois et des avantages pour les Canadiens et pour le Canada, et elles ont agi de bonne foi.

Conformément au rapport de la vérificatrice générale, les noms des cinq bénéficiaires jugés non admissibles n'ont pas été rendus publics, car on n'a pas conclu qu'ils avaient commis des actes répréhensibles. Les bénéficiaires en question ont réalisé les projets, fait avancer la recherche et le développement, appuyé l'innovation dans les technologies propres et créé des emplois.

Si l'on s'en tient aux faits, monsieur le président, si aucune mesure n'a été prise contre ces entreprises, c'est parce qu'elles n'avaient rien fait de mal. Elles ont créé de véritables avantages. Les décisions ont été prises de manière indépendante par un conseil sans lien avec la Couronne, un conseil indépendant, et la probabilité de récupérer des fonds était très faible.

• (1250)

L'opposition demande au gouvernement de jeter de l'argent par les fenêtres pour une mauvaise cause.

Le président: Merci.

Madame Tesser Derksen, vous avez la parole.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président.

Étant relativement nouvelle au sein de ce comité comparative-ment à certains de mes collègues, je veux d'abord remercier la vérificatrice générale.

Je tiens également à remercier le témoin qui s'est manifesté, l'ancien employé, car ce sont des rôles importants. Ils nous rappellent l'importance de la transparence et de la reddition de comptes. C'est quelque chose que nous ne devons jamais oublier au sein de l'administration.

Je ne crois pas que quiconque nie qu'il y a eu de graves problèmes et que le ministère a connu beaucoup de lacunes de gestion. Je n'avais pas encore été élue quand la nouvelle a éclaté, donc je l'ai vécue du point de vue d'une citoyenne ordinaire. Je pense que le contexte exige beaucoup plus de nuance.

Je veux parler un peu de la portée de la situation.

D'après ce que je comprends, 5 des 173 projets ayant reçu du financement ont été jugés, à la suite de l'examen, comme n'ayant pas satisfait aux critères d'admissibilité. Ce n'est pas la faute de ces entreprises ou organisations si elles ont été jugées admissibles à tort. C'est important en raison de la façon dont nos collègues ont présenté la situation, comme si ces entreprises auraient agi de manière très malveillante. Rien ne vient étayer cette affirmation.

Ces 5 entreprises ont reçu 34 millions de dollars. C'étaient des petites et moyennes entreprises et des organisations canadiennes légitimes. Elles ont consacré cet argent à des projets et à des emplois bénéfiques pour leurs secteurs et leurs collectivités. Elles ont agi de bonne foi. Ceux d'entre nous qui ont une formation juridique savent à quel point cet élément est important dans cette analyse. Elles ont également respecté les critères d'admissibilité du financement. Elles n'ont pas utilisé à mauvais escient les fonds reçus. L'argent a été injecté dans l'économie canadienne.

En ce qui a trait aux proportions, TDDC a été créé en 2001 et a financé des entreprises canadiennes, l'innovation commerciale et les technologies propres à hauteur d'environ 2,1 milliards de dollars. Les 34 millions de dollars accordés aux entreprises qui ont ensuite été jugées non admissibles, pour des raisons indépendantes de leur volonté, et utilisés à des fins de croissance opérationnelle et de création d'emplois, représentent 1,6 % du financement total géré

par TDDC. Cela ne signifie pas que 34 millions de dollars représentent une somme négligeable. Ces fonds doivent être gérés de façon rigoureuse, avec reddition de comptes et transparence. Je veux simplement replacer la situation dans un contexte proportionnel pour les gens. C'est 1,6 % du financement total jusqu'à présent.

Des solutions ont été trouvées et mises en œuvre. Une fois que la mauvaise gestion à TDDC a été signalée par l'employé qui s'est manifesté — nous le remercions d'avoir sonné l'alerte — le financement a été suspendu, les gestionnaires fautifs ont été congédiés, des enquêtes ont été ouvertes et la vérificatrice générale a formulé des recommandations, qui ont plus tard ont été adoptées.

Ce nouveau conseil, qui était indépendant du gouvernement, a commencé à gérer la situation. TDDC a été dissous par le ministre, et ses responsabilités ont été transférées au Conseil national de recherches Canada. Des mesures de reddition de comptes plus rigoureuses ont été mises en place, comme l'avait recommandé la vérificatrice générale.

Nous suivons les recommandations en évitant de divulguer les noms de ces entreprises. Si je me fie au langage utilisé par certains de mes collègues, je suis convaincue que cela donnerait lieu à une véritable chasse aux sorcières qui ne produirait pas de résultats très utiles.

La mauvaise gestion a été cernée, examinée et corrigée. Combien d'argent public supplémentaire voulons-nous engloutir dans ce dossier? Nous avons déjà consacré d'énormes ressources à ressasser cette saga. Je sais que mes collègues du côté conservateur ont déjà paralysé complètement les travaux parlementaires à cause de cela. En ce moment, notre pays fait face à une multitude d'enjeux bien plus pressants, auxquels nous devrions consacrer notre temps et notre énergie.

Je veux aborder très rapidement la question des conseils juridiques qui ont été invoqués dans cette décision. Le conseiller juridique a affirmé qu'il y avait très peu de chances de récupérer ces fonds. D'abord, parce que les accords de financement conclus ont été exécutés de bonne foi, rien ne donne à penser qu'il y a eu tromperie ou détournement de fonds de la part de ces entreprises, comme je l'ai mentionné. Les fonds ont servi à réaliser les activités prévues dans les contrats: faire avancer la recherche et le développement et favoriser l'innovation. Ces entreprises ont créé des emplois, monsieur le président. Par ailleurs, les petites entreprises — mon collègue a déjà effleuré ce point — ne seraient vraisemblablement pas en mesure de rembourser les fonds. Mes collègues suggèrent-ils que nous poussions à la faillite des petites entreprises canadiennes pour récupérer cet argent?

Il m'arrivait parfois de me retrouver dans cette situation avec des clients quand je pratiquais le droit. Les clients réagissaient parfois de manière émotive à ce qu'ils percevaient, à tort ou à raison, comme une injustice à leur égard. Les conseillers juridiques ont le devoir de les conseiller sur le bien-fondé de leur dossier et le mérite juridique de leur position, et de leur expliquer que ces prises de position de principe, qui peuvent être fondées sur l'émotion, peuvent s'avérer très coûteuses et qu'on finit par tomber dans le piège du biais des coûts irrécupérables.

Je vais m'arrêter ici, monsieur le président.

La vérificatrice générale a confirmé, lors de sa comparution devant le Comité le 4 juin 2024 — M. Osborne l'a également mentionné —, que le ministère avait réagi de façon proactive, rapidement et efficacement. Les lacunes ont été cernées et corrigées.

• (1255)

Ne gaspillons pas d'autres fonds publics pour cela. Ce n'est pas dans l'intérêt public.

Sur ce, monsieur le président, si vous me le permettez, je propose de lever la séance. Il est presque une heure.

Le président: Très bien.

Cette motion ne peut pas faire l'objet d'un débat; nous allons donc procéder au vote.

C'est pour lever la réunion d'aujourd'hui.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

Le président: La séance est levée.

Passez un excellent congé de l'Action de grâce. Nous vous reverrons ici à la reprise des travaux.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>